

**DELIBERATION N° 19/129 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE RENOUELEMENT DES CONTRATS POUR
L'EXPLOITATION DES LIGNES DE TRANSPORT REGULIER INTERURBAIN
DE VOYAGEURS ET LA CREATION DE LA LIGNE DE TRANSPORT ROUTIER
INTERURBAIN DE VOYAGEURS "BUNIFAZIU / CORTI"**

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 10 avril 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Marie SIMEONI
M. Guy ARMANET à Mme Muriel FAGNI
M. François BENEDETTI à M. Paul LEONETTI
M. Romain COLONNA à Mme Frédérique DENSARI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Louis DELPOUX
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Antoine POLI à M. François ORLANDI
Mme Laura Maria POLI à M. Michel GIRASCHI
M. Pierre POLI à M. Paul MINICONI
M. Louis POZZO DI BORGO à Mme Juliette PONZEVERA
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Pierre-José FILIPPETTI
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Julie GUISEPPI, Pierre-Jean LUCIANI, Pascale SIMONI, Anne TOMASI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe du renouvellement des 10 marchés à bons de commande relatifs à l'exploitation des services de transport routier interurbain de voyageurs s'exécutant dans le Pumontu pour la période allant du 1^{er} septembre 2019 au 28 février 2021.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la création de la ligne de transport routier interurbain de voyageurs « Bunifaziu / Corti » pour la même période qui fonctionnera les lundis et vendredis à la fréquence d'un aller-retour bihebdomadaire.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à engager toutes les dépenses de fonctionnement et exécuter toutes démarches et conventions nécessaires pour sa mise en œuvre.

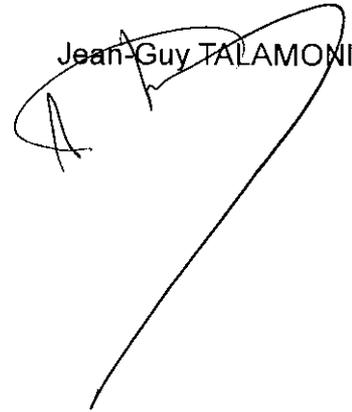
ARTICLE 4 :

La présente délibération qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

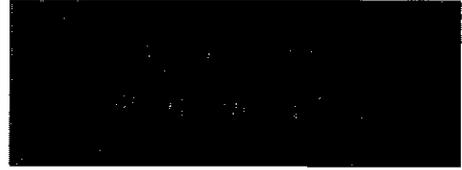
Aiacciu, le 25 avril 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Guy Talamoni', written over the printed name.

COLLECTIVITE DE CORSE

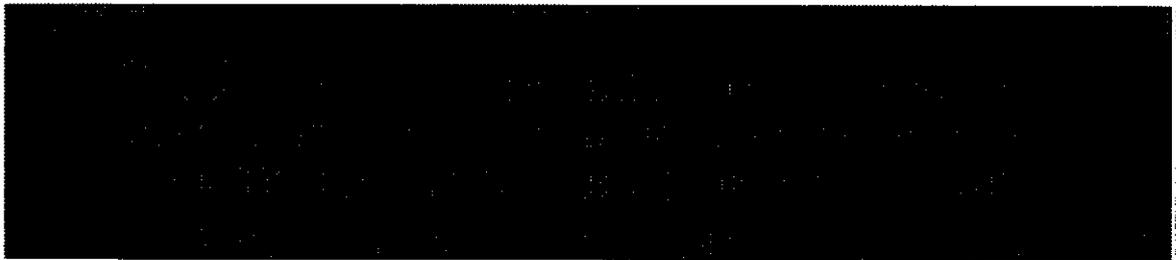


ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE



COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de présenter les conditions de la relance des marchés d'exploitation existants en Corse-du-Sud pour le transport interurbain de voyageurs et la création d'une ligne hebdomadaire entre Bunifaziu et Corti.

1. Eléments de contexte

L'organisation du transport routier interurbain de voyageurs, transférée au 1^{er} janvier 2017 des départements vers les régions par application de la loi NOTRe, relève désormais de la compétence de la Collectivité de Corse.

Dans le Cismonte, les lignes routières sont à ce jour exploitées par les opérateurs privés à leurs risques et périls et n'ont fait l'objet d'aucun conventionnement de la part de l'ex-département.

Dans le Pumonte, les lignes routières régulières annuelles sont exploitées dans le cadre de marchés à bons de commande, les lignes estivales sous forme de délégations de service public (DSP) aux frais et risques des transporteurs.

Les marchés sont à renouveler à partir du 1^{er} mars 2019.

Toutefois, la Collectivité de Corse a lancé en 2018 son Schéma Régional de l'intermodalité (SRI) repris en Planification Territoriale de l'Intermodalité (PTI) afin de proposer sur l'ensemble du territoire corse un réseau armature harmonisé et cohérent en termes de niveaux de service et de tarification avec 3 horizons 2020, 2030, puis 2040.

Suite aux études menées, une refonte de la tarification a déjà été présentée à la session de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2018. Cette démarche d'élaboration du PTI doit se poursuivre pendant l'année 2019 en concertation avec les territoires et les fédérations de transporteurs. Elle permettra à son issue d'élaborer ainsi le Schéma Territorial des Transports Routiers de Voyageurs qui définira de l'offre de transport routier interurbain sur tout le territoire.

C'est pourquoi, pour permettre à la Collectivité de mettre en cohérence les réseaux de transport de tout type fonctionnant sur le territoire, les services de l'Etat ont d'ores et déjà accepté une prorogation de l'échéance des marchés existant dans le Pumonte au 30 août 2019.

Ce délai ne sera cependant pas suffisant pour finaliser le PTI sur la base duquel seront bâtis les futurs conventionnements. C'est ainsi que dans le Pumonte, il convient, dans le respect du principe de continuité du service public, reconnu comme

impératif par la jurisprudence, d'initier dès que possible une nouvelle consultation autorisant la poursuite de l'activité au-delà de cette date et pour une durée d'environ 18 mois à compter du 1^{er} septembre 2019. Ce délai permettra ainsi de finaliser le schéma et de passer les conventions nécessaires à sa mise en œuvre.

Toutefois, pour réduire dès à présent l'inéquité territoriale du transport hebdomadaire des étudiants de l'Extrême sud qui ne peuvent bénéficier du réseau ferroviaire, il est proposé de créer d'ores et déjà une ligne supplémentaire entre Bunifaziu et Corti.

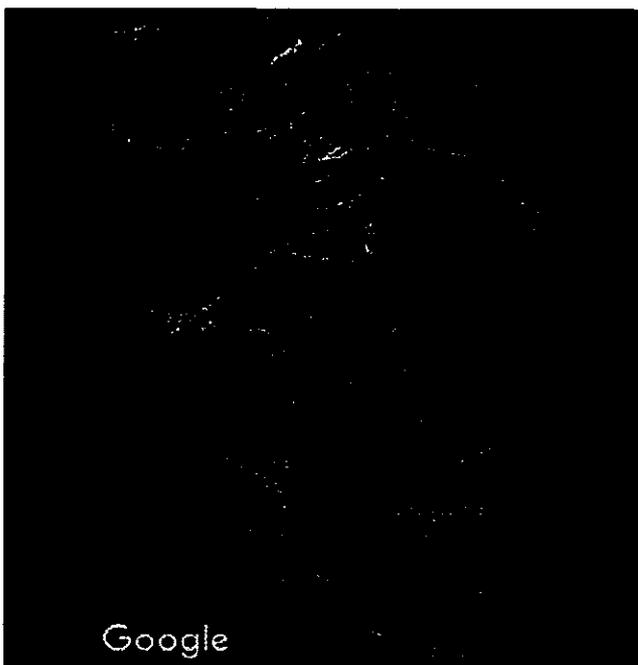
Il sera maintenu la passation par des marchés d'exploitation selon le régime de l'accord-cadre à bons de commandes comme cela prévalait jusqu'à présent.

Lignes proposées sous forme de marchés publics

Le schéma concerné s'établit aujourd'hui comme suit :



15 lignes quotidiennes renouvelées
Dans la continuité de ce qui prévalait jusqu'à présent dans le Pumontu, il est proposé de retenir le principe de marché public pour la gestion du réseau de transport interurbain de voyageurs, confiée pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} mars 2021 à des entreprises de transport de voyageurs, intégrant une forme de compensation financière forfaitaire.



1 ligne nouvelle créée Bunifaziu-Corti

Suite à la concertation menée avec l'université de Corti et dans le cadre des Caffè Citadini, le besoin de mieux connecter l'université à la Plaine Orientale est ressorti mais aussi les internes du lycée de la montagne de Corti.

Il est donc proposé une ligne d'autocars permettant de relier Bunifaziu et Corti le lundi matin et le vendredi soir. Il est proposé un passage par Figari afin de desservir les communes de l'itinéraire.

2. Financement de l'opération

L'incidence financière annuelle de l'exploitation du réseau sur le budget de la Collectivité de Corse est estimée à 1 900 000 € pour la reconduction des 15 lignes actuelles et pour la création de la ligne Bunifaziu-Corti sur la période septembre 2019-mars 2021.

Les dépenses seront imputées sur le programme N1161C. Les recettes ont été estimées à 615 000 €. Le tableau-ci-dessous indique les coûts et les contributions attendues.

	15 lignes reconduites		1 Nouvelle ligne
	Années 2018-2019	Années 2019-2020	Années 2019-2020
Coûts estimés	1 800 000 €	1 850 000 €	50 000 €
Recettes estimées	600 000 €	610 000 €	5 000 €

Conclusion :

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- d'approuver le principe du renouvellement des 10 marchés à bons de commande relatifs à l'exploitation des services de transport routier interurbain de voyageurs s'exécutant dans le Pumontu pour la période allant du 1^{er} septembre 2019 au 28 février 2021 dans les conditions précisées en annexe.
- d'approuver la création de la ligne de transport routier interurbain de voyageurs « Bunifaziu/Corti » pour la même période qui fonctionnera les lundis et vendredis à la fréquence d'un aller-retour bihebdomadaire.

-d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à engager toutes les dépenses de fonctionnement et exécuter toutes démarches et conventions nécessaires pour sa mise en œuvre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet RENOUELEMENT DES CONTRATS POUR L'EXPLOITATION DES LIGNES DE TRANSPORT REGULIER INTERURBAIN DE VOYAGEURS

Identifiant acte 02A-200076958-20190425-036655-DE

Identifiant interne 036655

Date de réception par la préfecture 7 mai 2019

Nombre d'annexes 0

Date de l'acte 25 avril 2019

Code nature de l'acte 1

Classification 9.3

[Fermer](#)